

Etudier en Chine

Bourses d'études Institut Confucius

孔子学院奖学金申请指南

I. Catégories de candidature, conditions d'admission et dépenses couvertes par les bourses d'études Institut Confucius

L'Institut Confucius propose et coordonne les bourses de Licence et Master pour l'enseignement du chinois et un ensemble de bourses d'études d'une année scolaire, d'un semestre ou de quatre semaines. Les candidats doivent être de nationalité non chinoise, être en bonne santé (examen médical à l'arrivée en Chine), âgés de 16 à 35 ans (une dérogation peut être accordée aux professeurs de chinois en poste, jusqu'à 45 ans). Les bourses d'études sont destinées aux étudiants des Instituts Confucius et Classes Confucius ; aux professeurs de chinois en France ; aux lauréats du concours « Pont vers le Chinois » ; aux étudiants universitaires en chinois ayant de bons résultats ; aux meilleurs classés au test HSK (test de compétences linguistiques) et BCT (Business Chinese Test).

1. Bourse de Master en enseignement du chinois

Conditions :

- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent.
- Les candidats doivent avoir passé le HSK 5 avec une note supérieure ou égale à 180 points et avoir au moins un score de 50 points sur 100 au HSKK (niveau intermédiaire).
- Priorité sera donnée aux candidats pouvant produire une promesse d'embauche d'une institution à enseigner le chinois au terme de son Master.

2. Bourse d'un an + Master en enseignement du chinois

Conditions :

- Être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent.
- Les candidats doivent avoir passé le HSK 3 avec une note supérieure ou égale à 180 points et avoir au moins un score de 60 points sur 100 au HSKK (niveau débutant).
- Avoir une promesse d'embauche d'un Institut Confucius ou d'une autre institution pour enseigner le chinois au terme de son Master.

3. Bourse de Licence en enseignement du chinois

Conditions :

- Etre titulaire du baccalauréat.
- Les candidats doivent aussi avoir passé le HSK 3 avec une note supérieure ou égale à 180 points et avoir au moins un score de 40 points sur 100 au HSKK (niveau intermédiaire).

4. Bourse d'études d'une année

Conditions :

- Les candidats doivent avoir passé le HSK 3 avec une note supérieure ou égale à 180 points et avoir au minimum un score de 60 points au HSKK (niveau débutant)

Ou

- Avoir au moins 180 points au BCT (A) et au BCT (oral).

5. Bourse d'études d'un semestre

Conditions :

- Les candidats doivent avoir passé le HSK niveau 2 avec une note supérieure ou égale à 120 points et avoir au minimum un score de 40 points au HSKK (niveau débutant)

Ou

- Avoir au moins 100 points au BCT (A) et 120 points au BCT (oral).
- Ne jamais avoir étudié en Chine.

6. Bourse d'études de quatre semaines

Rentrée scolaire : mi-juillet à mi-août ou mi-décembre à mi-janvier

Conditions :

- Les candidats doivent avoir obtenu une note d'excellence au HSK ou au BCT.
- Ne jamais avoir étudié en Chine.

	Durée des bourses d'études Institut Confucius et dépenses couvertes				
	Durée des études	Frais de scolarité de l'université d'accueil	Logement en cité universitaire	Couverture médicale proposée par l'université d'accueil	Allocations
Bourse de Master en enseignement du chinois *	2 années scolaires	X	X	X	3000 yuans/mois
Bourse d'un an + Master en enseignement du chinois *	3 années scolaires	X	X	X	2500 yuans/mois la première année puis 3000 yuans/mois les deux années

					suivantes
Bourse de licence enseignement du chinois *	4 années scolaires	X	X	X	2500 yuans/mois
Bourse d'études d'un an *	1 année scolaire (11 mois)	X	X	X	2500 yuans/mois
Bourse d'études d'un semestre *	1 semestre (5 mois)	X	X	X	2500 yuans/mois
Bourse d'études pour quatre semaines **	4 semaines	X	X	X	Pas d'allocation. Repas offerts.

* **Rentré scolaire pour toutes les bourses en septembre ou en mars**

** **Bourse de quatre semaines de mi-juillet à mi-août ou mi-décembre à mi-janvier**

II. Procédure d'inscription

1. Le Hanban charge les Instituts Confucius (et classes Confucius indépendantes), les services de l'éducation de l'Ambassade de Chine « établissements r é f é r é n t s », de recommander les candidats.
2. Les candidats doivent se rapprocher d'un de ces établissements agréés par le Hanban afin d'obtenir une lettre de recommandation puis s'inscrire en ligne sur le site <http://cis.chinese.cn/>, s'informer sur les universités d'accueil et les disciplines proposées. Les candidats doivent ouvrir un compte en soumettant « le formulaire de demande de bourse » sur le site. Le dossier complet en ligne doit être déposé **au minimum 4 mois** avant le début du semestre en Chine qui commence début mars ou début septembre.
3. Une fois sélectionné le candidat recevra, la lettre de préadmission, les informations relatives à l'inscription dans l'université d'accueil et le formulaire de visa d'études en Chine (formulaire JW202 en vue de la demande de visa), ainsi qu'un e-mail de confirmation.

III. Documents à fournir :

Une fois que le candidat a créé un compte sur le site <http://cis.chinese.cn/>, il doit joindre à son dossier une version électronique des documents suivants :

1. Page photo du passeport.
2. Relevés de notes des tests HSK et HSKK ou BCT et BCT Oral (diplômes de moins de deux ans)
3. Diplôme du niveau le plus élevé obtenu ou une attestation de scolarité Si les

diplômes et attestations sont dans une autre langue que le chinois ou l'anglais, l'authenticité pourra être vérifiée par une traduction certifiée conforme.

4. Pour les personnes sollicitant les bourses de Master d'enseignement du chinois : deux lettres de recommandation écrites par deux professeurs.
5. Pour les personnes mineures, le tuteur légal en France doit fournir une attestation d'autorisation de séjour à l'étranger sous l'autorité de l'université d'accueil.
6. Les gagnants à la finale du concours national «Pont vers le Chinois » doivent fournir une lettre de recommandation de la part de l'organisateur de la manifestation. Les gagnants à la finale du concours international «Pont vers le Chinois » doivent présenter une preuve d'obtention de bourse attribuée par le Hanban lors du concours.
7. Pour les professeurs de chinois en France : une attestation d'emploi et une lettre de recommandation provenant de leur chef d'établissement (indiquant les dates de contrat et le nombre d'heures d'enseignement de chinois).
8. D'autres documents pourront être demandés par les établissements d'accueil.

***Toutes les lettres de recommandations et attestations doivent être écrites en anglais ou en chinois.**

IV. Remarques importantes

1. Toute erreur d'informations personnelles ou preuves de fausses attestations entraîneront la non-validité de la demande de bourse.
2. Les candidats sélectionnés qui ne peuvent pas se présenter à l'université d'accueil à la rentrée scolaire, doivent en informer par écrit l'université 15 jours à l'avance et en motiver les raisons. Sans ces démarches préalables, ils ne pourront plus prétendre à une bourse d'études en Chine et seront définitivement radiés.
3. Les candidats qui présentent un examen médical (à l'arrivée en Chine) non satisfaisant ne pourront pas obtenir de bourses d'études.
4. Pour s'inscrire aux examens HSK – HSKK – BCT, se renseigner sur le site <http://www.chinesetest.cn/>.

Se référer aux sites des établissements référents pour consulter les annonces du programme des bourses d'études ainsi que le site officiel des bourses d'études <http://cis.chinese.cn/>